



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 20 janvier 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 14 janvier 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Charles Voglimacci, Nicole Ottavy, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Caroline Corticchiato, Dominique Carlotti, Christophe Mondoloni, Danielle Flamencourt, Antoine Paolini, Isabelle Jeanne, Camille Bernard, Annie Sichi, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, Jean-Jacques Ferrarra, Isabelle Falchi, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Christian Bacci, Yoann Habani, Emmanuelle Villanova, Aurélia Massei, Paul-Antoine Luciani, Jean-Marc Ciabrini, Etienne Bastelica, Paul Leonetti

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Philippe Kervella à Annie Costa-Nivaggioli, Sébastien Deliperi à Stéphane Sbraggia

Etaient absents :

Nathalie Ruggeri Zanettacci, Marie-Ange Biancamaria, Pierre Cau, Philippe Kervella, Sébastien Deliperi, Olivia Pillotti, François Filoni, Guy Castellana, Josée Grimaldi d'Esdra, Dominique Richaud, Maria Guidicelli, Isabelle Sanna, Alain Falzoi, Antoni Chareyre, Josepha Giacometti

| | |
|---|----|
| Nombre de membres composant l'Assemblée : | 47 |
| Nombre de membres en exercice : | 47 |
| Nombre de membres présents : | 32 |
| Quorum : | 24 |

Le quorum étant atteint, Madame Aurélia Massei, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000046-20200120-2020_43-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/01/2020
Affichage : 28/01/2020
Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 20 janvier 2020
Délibération N° 2020/043
Signature du Schéma Départemental d'Animation de la Vie Sociale 2020-2022

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'animation de la vie sociale s'incarne en grande partie dans les structures de proximité que constituent les Maisons de Quartier. La mise en place d'un pilotage coordonné des Maisons de Quartier dans les quartiers populaires est un objectif de la Municipalité d'Ajaccio inscrit dans la stratégie globale du Contrat de Ville 2015-2022. Cette volonté entre en résonance avec les missions des Centres Sociaux telles que définies dans la circulaire de la Caisse Nationale des Allocations familiales (CNAF) du 20 juin 2012 relative à l'animation de la vie sociale. Désireuse de mettre en œuvre une offre globale de service, la Caisse d'Allocations Familiales de Corse du Sud reconnaît les centres sociaux et les espaces de vie sociale comme des relais privilégiés de sa politique d'action sociale familiale. A travers eux, elle entend développer une réponse globale en faveur des familles, concourant à une meilleure insertion sociale, au renforcement des solidarités et à la concrétisation d'une participation citoyenne.

Pour la CAF, l'élaboration du schéma directeur de l'animation de la vie sociale doit permettre de consolider un partenariat déjà ancien en la matière, et de construire collectivement une feuille de route à partir des besoins repérés et des réponses offertes. Il s'agit d'identifier les faiblesses, de valoriser les atouts et les ressources, pour fixer des orientations et convenir ensemble des moyens adaptés. C'est pourquoi la CAF de Corse du Sud, chef de file de l'Animation de la Vie Sociale, a souhaité formaliser avec la contribution active de ses partenaires, un Schéma directeur pluriannuel d'animation de la vie sociale. Cette démarche est en adéquation avec la politique municipale de maillage territorial des structures de proximité qui a été définie pour garantir la cohérence de l'action et son efficacité. Ainsi, la Direction Jeunesse et Vie des Quartiers est chargée de coordonner l'action des structures municipales bénéficiant de l'agrément de la CAF en intégrant celle du secteur associatif :

- Les trois centres sociaux municipaux (St Jean, Cannes, Salines).
- Le centre social associatif U Borgu.
- Les associations labellisées Espace de Vie Sociale (Associations de Pietralba et des Jardins de l'Empereur).

La ville d'Ajaccio apporte, à cet effet, un soutien financier mais également logistique à ces 3 associations agréées Centre Social ou Espace de Vie Sociale. Elle les intègre dans tous les projets susceptibles de participer à une amélioration du service rendu aux familles.

Considérant qu'il convient de maintenir, dans la mesure des moyens mis en œuvre, la politique en matière d'animation de la vie sociale.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

De valider le Schéma départemental d'animation de la vie sociale

D'autoriser M. Le maire à signer le Schéma départemental d'animation de la vie sociale.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de Monsieur Charles VOGLIMACCI, adjoint délégué

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 20 janvier 2020 ;

VALIDE

Le Schéma départemental d'animation de la vie sociale.

AUTORISE M LE MAIRE

A signer le Schéma départemental d'animation de la vie sociale.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

